

APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DU 02 MARS 2017

Séance ordinaire du 02 mars 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.DIZENGREMEL, M.DELCROIX, Mme DECHAUMONT, M.TANTOST, Mme FOURNIER, M.MINE, M.HERBET, Mme BONDOUX, M. LAMBERT, Mme BORDERIAS SOLER, M.CUSSERNE, Mme KAZMIERCZAK, Mme CALDERON, Mme JACQUOT, Melle CHANOINE, M.BOUCHARD, Mme CHAUMET, Mme AYMONIN, Mme BIASON, , M.ISKOU

Absent ayant donné pouvoir :

M.WALRAND à M.OLLIVIER
Mme MARTIN à M.HERBET
M.LEDUC à M.BELLANGER
M.BARMA à Mme AYMONIN
M.POULAIN à Mme BIASON
M.TEIXEIRA à M. DELCROIX

Absents excusés :

Mme VANDEWATTYNE

Absents :

M.KHARRAB
M.CARVALHO
Mme BAGOUSSE

Secrétaire : Pascal DIZENGREMEL

Le compte-rendu du 31 janvier 2017 a été approuvé à l'unanimité.

M.CARVALHO demande à prendre la parole avant le début des débats. Il a demandé à plusieurs reprises des éléments concernant les véhicules de service dans le seul but de contrôler l'usage de la flotte automobile. Documents qu'il n'arrive pas à obtenir bien qu'il ait saisi la CADA. Aussi, il informe l'assemblée qu'il va maintenant saisir le Tribunal Administratif. De même, il attend toujours également une réponse à sa demande de disposer d'un local.

Dans ce contexte, il dit considérer que les conditions pour un débat ne sont pas réunies et décide avec M.KHARRAB de quitter la séance.

M. le Maire ne s'étonne pas de ce départ théâtral, indiquant que les affaires municipales demandent un travail de fond, alors que M.CARVALHO reste dans le spectaculaire et la recherche du coup médiatique.

1. Rapport d'orientations budgétaires de la commune de Clermont

Rapport d'orientations budgétaires de la commune de Clermont pour l'exercice 2017

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ont précisé les dispositions relatives à la présentation, au contenu et à la publication du rapport d'orientations budgétaires.

Le débat doit en effet faire l'objet d'un rapport portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Ce document, dont la forme reste libre, sera notamment communiqué à l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et mis à la disposition du public en mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du débat.

SOMMAIRE :

Aperçu de l'environnement macroéconomique

Zone euro : une reprise 2016 à petite vitesse et une faible croissance prévue pour 2017

La situation de la France

Les principales mesures relatives aux collectivités locales dans la loi de finances pour 2017

La situation financière de la commune

Les orientations pour l'exercice 2017

Aperçu de l'environnement macroéconomique

Zone euro : une reprise 2016 à petite vitesse et une faible croissance prévue pour 2017

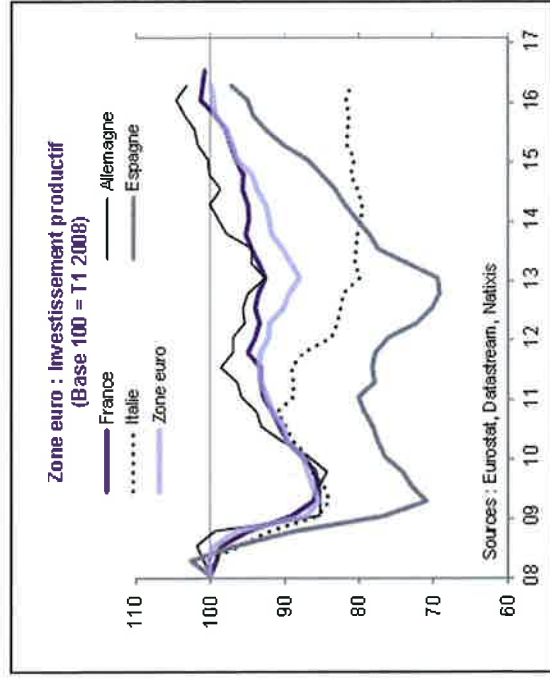
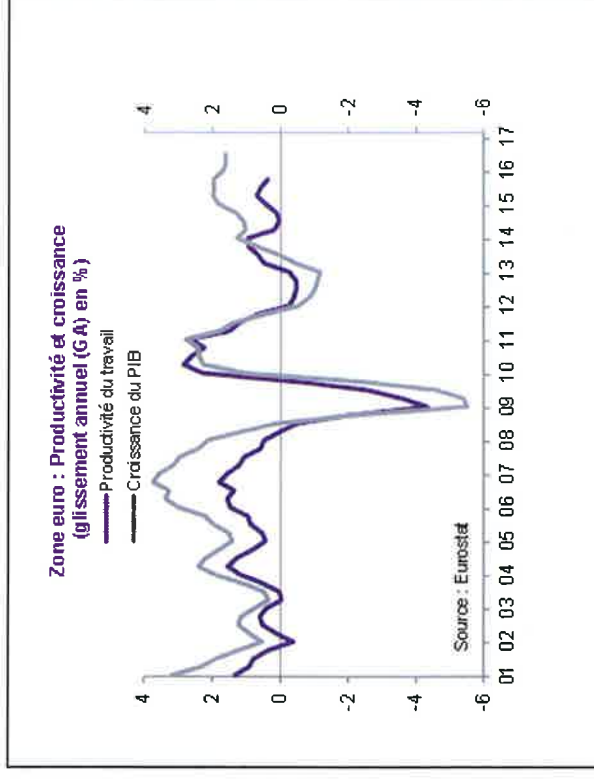
Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux d'intérêt et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré avec +0,5% de croissance en variation trimestrielle au 1^{er} trimestre, suivi de +0,3% au 2^e trimestre pour s'infléchir à partir du 3^e trimestre.

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements : effets du Brexit, politique américaine déroutante, question récurrente du financement de la dette grecque, résultats électoraux en France et en Allemagne (élections législatives à l'automne).

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante, facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 1,2 % en moyenne en 2017 après + 1,6 % attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.



Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en 2016, atteignant + 0,2 % en moyenne, et ce en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif* . (indice IPCH).
Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole, mais devrait rester sous la barre du + 2 % visé par la BCE , à + 1,7 % en moyenne en 2017.

*** L'assouplissement quantitatif :**

Pour encourager les banques à prêter, une banque centrale peut baisser ses taux directeurs. C'est un moyen conventionnel d'accroître la masse monétaire. Mais quand les taux sont déjà proches de zéro, la banque centrale n'a d'autre choix que d'injecter directement de l'argent dans le système financier.

Pour le mettre en œuvre, la banque centrale achète aux banques leurs actifs financiers, typiquement des obligations d'Etat et d'entreprises, avec de l'argent qu'elle a créé ex nihilo. Avec cet argent frais, les banques peuvent octroyer de nouveaux prêts, ce qui accroît la masse de monnaie en circulation dans l'économie.

La situation de la France

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après une pause au 2^e trimestre (- 0,1 %), la croissance française est revenue au 3^e trimestre (+ 0,2 %), à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du 1^{er} trimestre (+ 0,6 %), suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015.

Si la consommation des ménages est restée stable, leur investissement a connu une forte hausse (+ 0,7 %), portée par des taux d'intérêts faibles, propices à l'investissement immobilier.

L'investissement des entreprises a quant à lui stagné, malgré l'oxygène apporté par le CICE* .

*CICE :

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le crédit impôt compétitivité a été conçu par le gouvernement Ayrault pour améliorer la compétitivité des entreprises. Ciblant les salaires compris entre 1 et 2,5 fois le SMIC, le CICE a représenté un coup de pouce représentant 4% de la masse salariale, puis 6%, avant de devoir passer à 7% en 2017.

L'objectif affiché est clair : réduire le coût du travail à travers un crédit d'impôt plutôt qu'une baisse de charge pour permettre à l'entreprise d'avoir plus de flexibilité dans l'usage des sommes économisées (embaucher davantage, proposer des augmentations salariales, abaisser ses tarifs, investir ou améliorer la marge).

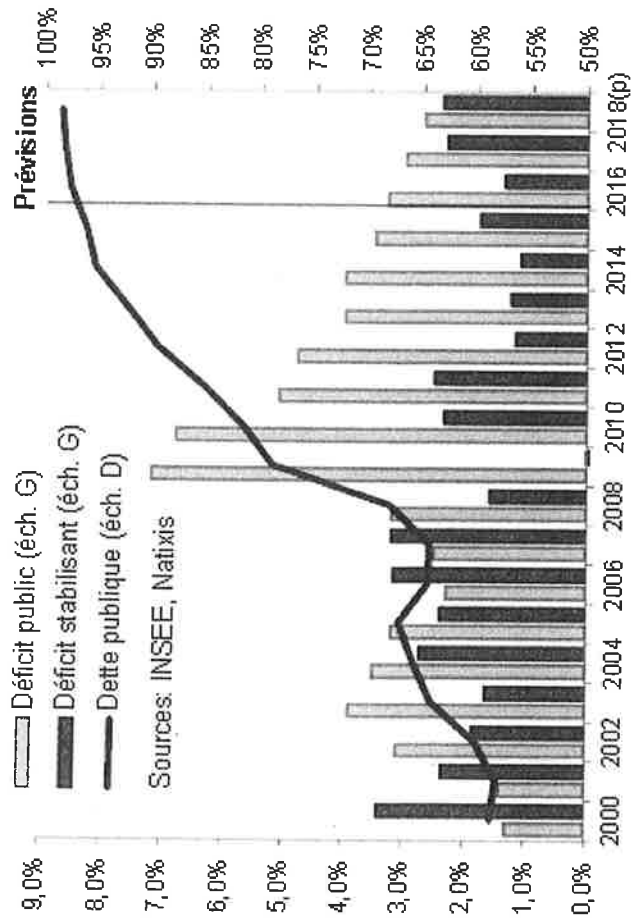
Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une moindre consommation des ménages en raison de l'inflation (prévision : + 1,4 %), entraînée notamment par le renchérissement des prix du pétrole.

La croissance française bénéficiera de la baisse de l'euro face à un dollar qui s'apprécie depuis l'élection présidentielle américaine ; les entreprises françaises seront plus compétitives à l'exportation.

La baisse du chômage, constatée malgré la faiblesse de la croissance, constitue un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé (14,9 % au 3^e trimestre 2016). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,2%, le taux de chômage est en baisse continue depuis, atteignant 9,5% en novembre (non vu depuis mars 2012).

La consolidation budgétaire de l'Etat se poursuit : le déficit public en 2015 avait été de 3,5% du PIB, grâce à une croissance contenue des dépenses et malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014). En 2016, le déficit s'est réduit à 3,3% du PIB, tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, permettant l'hypothèse d'un passage sous le seuil des 3 % du PIB. La dette publique, quant à elle, progresse toujours, mais à un rythme ralenti.

**France : Finances publiques
(en % du PIB)**



Le déficit stabilisant est le niveau de déficit pour lequel le ratio dette sur PIB se stabilise, en l'absence de tout mouvement d'actifs ou de passifs.

Ainsi la dette publique, rapportée au PIB, augmente si le déficit public est supérieur au « déficit stabilisant ».

Les principales mesures relatives aux collectivités locales dans la loi de finances pour 2017

Les principes généraux guidant la loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016, publiées au journal officiel le 29 décembre 2016, reprennent le triptyque qui structurerait les lois de finances pour 2015 et 2016 :

- une baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités locales, bien que l'effort pour 2017 est finalement diminué de moitié pour ce qui concerne le bloc communal,
- un soutien de l'Etat à l'investissement local, à nouveau renforcé avec une augmentation et une prolongation du fonds de soutien spécifique aux dépenses d'investissement,
- le renforcement de la péréquation, avec des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales représenteront 44,7 milliards d'€ en 2017, soit une baisse de 6,2 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse d'un montant de 2,9 milliards d'€ découle de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques (50 milliards d'€ prévus par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019).

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui passe à 30,86 milliards d'€ contre 33,22 milliards d'€ en 2016.

Par ailleurs, le FCTVA, estimé à 5,52 milliards d'€ en 2017, est en baisse de 522 millions d'€ par rapport à la loi de finances 2016 : cette estimation tient compte du niveau d'investissement constaté et prévisible des différentes catégories de collectivités sur les années 2015, 2016 et 2017.

La minoration de DGF au titre du redressement des comptes publics de **2,63 milliards d'€** pour 2017 est répartie ainsi :

- 725 millions d'€ pour les communes
- 310,5 millions d'€ pour les EPCI à fiscalité propre
- 1148 millions d'€ pour les départements
- 451 millions d'€ pour les régions

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) s'élèvera à 1,2 milliard d'€ en 2017.

Les subventions sont divisées en deux **enveloppes**, attribuées par le préfet :

- **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** est créée avec un montant de **600 millions d'€** en 2017, dont **450 millions d'€** à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement.
- **L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux** s'élève à **600 millions d'€** en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50 000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :

 - **216 millions d'€** pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016),
 - **384 millions d'€** pour abonder la DETR.

La **DETR**, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural. En 2017, son montant s'élèvera à **1 milliard d'€**.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Comme chaque année, les bases de fiscalité directe locale ont été réévaluées par le législateur.

Le taux retenu est de 0,4 % en 2017. Il était de 1 % en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

La situation financière de la commune

Nous avons repris les chiffres-clés du budget communal présentés l'an dernier en y ajoutant l'année 2015, dernière année validée par l'approbation du compte administratif et la comparaison actée avec le compte de gestion de Madame la perceptrice. Nous avons en revanche retiré les courbes liées à ces données chiffrées, pour ne pas alourdir la lecture.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

LES PRINCIPAUX CENTRES DE DEPENSES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CHARGES DE PERSONNEL EN MILLIERS D'€	5023	5107	5207	5492	5734	5196
CHARGES DE PERSONNEL EN € PAR HABITANT	465	478	493	510	523	470
MOYENNE DE LA STRATE	600	607	625	636	661	664
ACHATS ET CHARGES EXTERNES EN MILLIERS D'€	2582	2850	2775	2728	2737	2468
ACHATS ET CHARGES EXTERNES EN € PAR HABITANT	239	267	263	254	250	223
MOYENNE DE LA STRATE	257	264	271	281	279	271
CHARGES FINANCIERES EN MILLIERS D'€	218	262	269	320	289	227
CHARGES FINANCIERES EN € PAR HABITANT	20	25	25	30	26	21
MOYENNE DE LA STRATE	34	36	36	35	35	45
CONTINGENTS* EN MILLIERS D'€	118	95	80	93	86	95
CONTINGENTS* EN € PAR HABITANT	11	9	8	9	8	9
MOYENNE DE LA STRATE	30	30	30	30	32	32
SUBVENTIONS EN MILLIERS D'€	466	421	432	527	493	571
SUBVENTIONS EN € PAR HABITANT	43	39	41	49	45	52
MOYENNE DE LA STRATE	96	96	96	98	98	97

* Contribution aux organismes de regroupement (participation versée au syndicat de la vallée de la Brèche et au syndicat de transport du Clermontois) et autres contributions obligatoires (charges scolaires et participation versée à l'école de la Providence).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sur plusieurs années reste donc une constante dans la gestion communale, qui s'apprécie non seulement dans l'évolution budgétaire au fil des années, mais aussi en comparant le budget communal avec les budgets de communes de notre strate. Tous les ratios nous sont favorables.

Le budget de fonctionnement de l'année 2015, étudié lors de l'adoption du compte administratif le 30 mars 2016, a révélé une poursuite de la baisse des dépenses, notamment dans les charges à caractère général. Pour ce qui concerne la chute des dépenses de personnel, nous avons évoqué la conjonction de départs en retraite, des problèmes graves de santé de plusieurs agents et le non-renouvellement de plusieurs contractuels. Depuis plusieurs années, l'emploi s'infléchit dans les métiers techniques, tandis que ce qui touche à l'enfance, la jeunesse et la famille continue à prendre plus d'importance numérique dans les services municipaux.

En 2016, les règles de paiement des fonctionnaires classés en longue maladie ou en maladie de longue durée ont commencé à alourdir le chapitre des dépenses, en redonnant à plusieurs agents un plein traitement. Par ailleurs, le recrutement des personnels liés au développement de la politique de la ville et au développement durable ont eu une traduction financière, sur la seconde partie de l'année.

Le personnel communal au 31 décembre 2016 est composé de 194 agents.

Parmi eux, 108 sont fonctionnaires, 29 contractuels de droit public et 57 contractuels de droit privé (dont 16 apprentis).

56 ne sont pas employés à temps complet (principalement au service de la vie scolaire et au CSC (secteur périscolaire)).

Les avantages en nature ont un faible impact dans le budget : un véhicule de fonction lié à l'emploi de DGS, deux gardiens logés par nécessité absolue de service sur le budget principal et un sur le budget annexe (salle Pommery), l'octroi de chèques déjeuners pour les agents présents depuis au moins 6 mois et pour un coût de 143 600 € en 2016.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sur plusieurs années a bien entendu des conséquences positives sur les recettes de fonctionnement. Dans un contexte de baisse générale des dotations de l'Etat, qui reconnaissons-le, nous affecte moins que d'autres collectivités, alors même que le taux des trois impôts voté chaque année par le conseil municipal reste inchangé depuis 2005, nos recettes de fonctionnement parviennent à augmenter. Le budget est donc solide et nous permet de ne pas rencontrer d'hésitation de la part des organismes bancaires lors de nos demandes de prêts en investissement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 434 557	11 974 193	11 689 493	12 193 027	11 924 778	12 631 216

Les ratios et leur comparaison avec les communes de la même strate nous rappelle que le budget de la ville de Clermont est un budget structurellement bas.

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION en €		DOTATION GLOBALE DE FONCT / POPULATION en €	
	Clermont	moyenne strate	Clermont	moyenne strate
2010	927,08	1261	279,52	258
2011	973,79	1261	290,89	258
2012	968,31	1201	293,20	238
2013	998,18	1358	304,78	248
2014	1006,58	1294	308,53	239
2015	1121	1337	317	227

La part des trois impôts locaux représente 45 % des recettes de fonctionnement :

LE PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX EN MILLIER D'€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAXE D'HABITATION	1927	1976	2047	2098	2111	2164
FONCIER BATI	3217	3353	3439	3558	3613	3534
FONCIER NON BATI	18	19	19	19	20	20

Contribuent à l'augmentation du produit des impôts perçus par la commune : l'augmentation du nombre de foyers fiscaux sur la commune, l'augmentation de la valeur des bases sur lesquelles sont assis les impôts (valeur locative du bien immobilier).

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, l'évolution du foyer fiscal a une incidence sur le montant payé.

Enfin, pour rappel, le conseil municipal de Clermont a voté en 2015 une baisse du taux du foncier bâti, pour compenser l'augmentation décidée par la communauté de communes.

INVESTISSEMENT DEPENSES

LES PRINCIPAUX CENTRES DE DEPENSES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT EN MILLIERS D'€	3981	2275	2652	5081	3454	2609
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT EN € PAR HABITANT	368	213	251	472	315	236
MOYENNE DE LA STRATE	430	477	483	518	457	427
DEPENSES D'EQUIPEMENT EN MILLIERS D'€	3407	1598	1986	3454	2370	1460
DEPENSES D'EQUIPEMENT EN € PAR HABITANT	315	149	188	321	216	132
MOYENNE DE LA STRATE	299	323	351	387	321	268
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS EN MILLIERS D'€	556	631	588	643	622	650
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS EN € PAR HABITANT	51	59	56	60	57	59
MOYENNE DE LA STRATE	84	87	83	85	88	93
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT EN MILLIERS D'€	-1307	496	-23	542	-650	234
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT EN € PAR HABITANT	-121	46	-2	50	-59	21
MOYENNE DE LA STRATE	5	4	-12	21	-26	-24

Les dépenses d'investissement doivent s'apprécier sur plusieurs années, puisque les plus lourdes réalisations sont divisées en plusieurs phases.

Au-delà des principales opérations sur les bâtiments (construction et rénovation), la ville a investi notamment en 2016 par

- l'acquisition d'une maison située dans l'impass Pergaud, à l'entrée des ateliers municipaux (114 000 €)
- l'achat d'une balayeuse et d'un véhicule électrique pour les services techniques (157 000 et 22 000 €)
- le réaménagement ou l'entretien de plusieurs rues de la ville (768 800 €).

Par ailleurs, des programmes pluriannuels ont été décidés par le conseil municipal, qu'il convient de rappeler :

<u>Travaux de reconstruction et d'économie d'énergie d'éclairage public</u>									
Exercice Budgétaire	Montant TTC du programme	Crédits de paiement 2014			Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018 et au-delà	
		Crédits ouverts	Réalisé	Reporté					
2014	1 822 000	140 000,00			165 000,00	150 000,00	160 000,00	1 207 000,00	
		93 279,71							
		-46 720,29							
2015	1 822 000	93 279,71		211 720,29	150 000,00	160 000,00	160 000,00	1 207 000,00	
				210 148,69	/	/	/	/	
				-1 571,60	150 000,00	160 000,00	160 000,00	1 207 000,00	
2016	1 822 000	93 279,71		210 148,69	150 000,00	160 000,00	160 000,00	1 207 000,00	
	BP				1 571,60	/	/	/	
	Crédits ouverts				151 571,60	160 000,00	160 000,00	1 207 000,00	

Construction de deux courts de tennis et d'une salle de boxe

Exercice Budgétaire	Montant TTC du programme	Crédits de paiement 2014			Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
		Crédits ouverts	Réalisé	Reporté					
2014	2 515 842	10 000,00			150 000,00	1 275 100,00	1 075 942,00	4 800,00	0,00
		0,00							
		-10 000,00							
2015	2 515 842	0,00			160 000,00	1 275 100,00	1 075 942,00	4 800,00	0,00
					85 000,00	/	/	/	
					-75 000,00	1 275 100,00	1 075 942,00	4 800,00	
2016	2 515 842	0,00			85 000,00	1 275 100,00	1 075 942,00	4 800,00	0,00
						-625 100,00	428 900,00	265 200,00	6000,00
					650 000,00	1 504 842,00	270 000,00	6 000,00	

INVESTISSEMENT RECETTES

On constate par ailleurs que le niveau d'endettement de la ville reste faible.

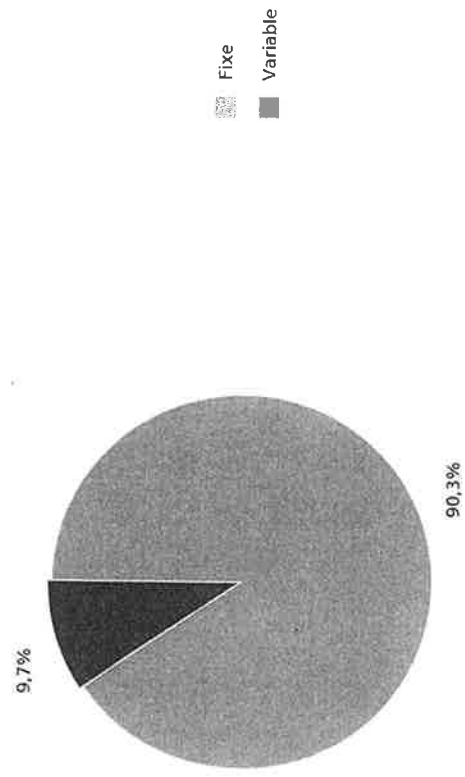
ENDETTEMENT

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 EN MILLIERS D'€	7709	7077	7288	7645	7881	7951
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 EN € PAR HABITANT	713	662	690	710	719	718
MOYENNE DE LA STRATE	950	935	955	964	958	944
ANNUITE DE LA DETTE EN MILLIERS D'€	774	894	856	922	911	877
ANNUITE DE LA DETTE EN € PAR HABITANT	72	84	81	86	83	79
MOYENNE DE LA STRATE	117	120	116	118	121	124

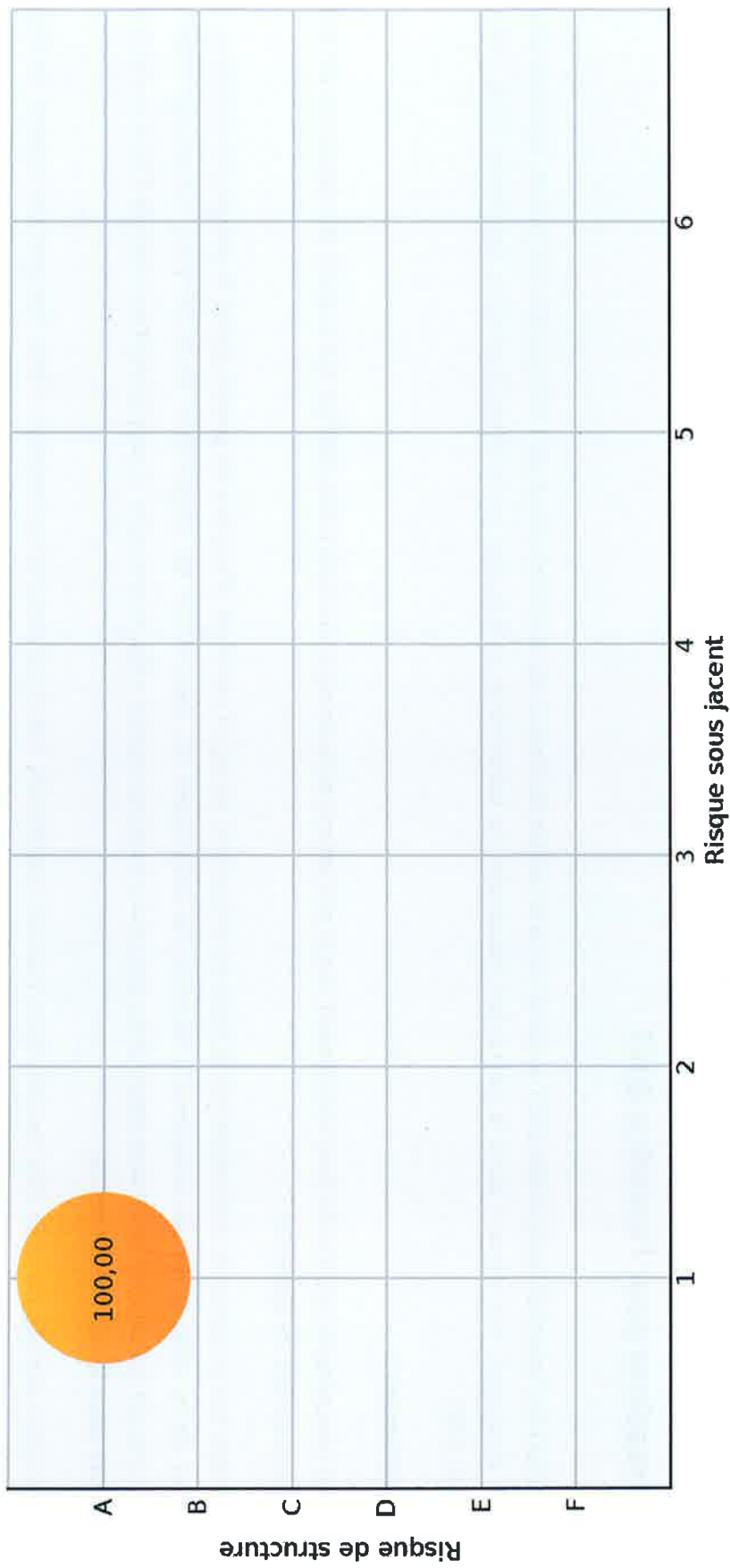
Éléments de synthèse	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
La dette globale est de :	7 341 629.06 €	7 951 176.10 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	3.42 %	3.42 %	→
La durée résiduelle moyenne est de :	11.57 ans	12.41 ans	↓
La durée de vie moyenne est de :	6.53 ans	7.01 ans	↓

Nous avons 18 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

Type	Capital restant dû	% d'exposition
Fixe	6 631 280.02 €	90,32 %
Variable	710 349.04 €	9,68 %
Ensemble des risques	7 341 629.06 €	100,00 %



Risque faible



Les orientations pour l'exercice 2017

La préparation de l'exercice budgétaire 2017 se base sur la situation financière de la commune et sur l'intégration des projets discutés et adoptés en conseil municipal, notamment dans le cadre des demandes de subvention auprès des partenaires financiers classiques (Etat, collectivités territoriales, CAF).

En fonctionnement :

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, nous préparons globalement un report des chiffres qui avaient été proposés en 2016 pour les principaux postes de dépense.

Un affinement est en cours de réalisation sur la ligne du personnel, puisqu'il convient d'inscrire en année pleine le personnel recruté au titre de la politique de la ville et du développement durable, le contingent de deux ASVP va devoir être retrouvé pour davantage maîtriser les débordements du stationnement notamment (mais pas seulement) en centre-ville, et un cadre A supplémentaire dans la filière technique devra être budgété pour le second semestre.

Plusieurs études ont été ou vont être lancées dans l'année concernant notre patrimoine communal : l'état des grandes orgues de l'église, un diagnostic sanitaire de l'église, l'accessibilité et les réseaux d'eaux usées de l'école élémentaire Viénot, ainsi qu'une étude de faisabilité d'un accueil collectif de mineurs, lequel pourrait représenter le prochain gros investissement après le complexe boxe-tennis. Lorsqu'elles sont suivies de travaux, ces dépenses de fonctionnement sont basculées en investissement.

En matière de recettes, une réflexion est actuellement menée, en concertation avec les parents d'élèves élus par rapport au laxisme rencontré dans les inscriptions des enfants aux activités et services proposés par la commune : cantine, périscolaire, accueils de loisirs. Une majoration est demandée en vue de discipliner certains parents, dont le comportement nuit à la bonne organisation des prestations : normes d'encadrement à

respecter, quantité de repas commandés. Bien entendu cette mesure aura une faible incidence sur les recettes de fonctionnement et n'est motivée que par une question d'organisation. Pour ce qui est de la tarification des prestations laissée sans augmentation depuis plusieurs années, le débat a été récemment tranché en conseil municipal, au profit d'une solidarité de l'ensemble des habitants dans le prix réclamé aux familles par rapport au coût réel des services.

En investissement :

C'est le complexe sportif qui se présente comme la principale dépense d'investissement pour l'année 2017, au même titre qu'en 2016. Si le financement du conseil régional portant sur 800 000 € est acquis, il existe, semble-t-il, plus d'incertitudes sur la participation du département ; des réticences sont formulées par rapport aux mètres carrés dédiés à la boxe, alors même que l'intérêt du projet réside dans une mutualisation de locaux avec le club de tennis. Rien d'officiel ne serait annoncé, semble-t-il encore, avant la période électorale qui s'ouvre.

Un effort particulier sera ensuite porté dans la rénovation des bâtiments scolaires. Notre assemblée a été amenée à voter différentes demandes de subventions et l'ensemble portera sur une inscription budgétaire dépassant les 500 000 € :

- pour l'école maternelle Pierre Viénot (accessibilité, remplacement de menuiseries, remise aux normes des évacuations d'eaux usées, conformité incendie avec cloisonnement entre classes et couloirs désormais nécessaires),
- et pour l'école de la gare (démolition de la maison acquise auprès de la SNCF et jouxtant l'école en vue de son extension, remplacement des menuiseries et mise en place de faux plafonds, aménagement d'un nouvel accès accessible et sécurisé).

Pour accompagner le développement urbain de la rue de Fay, une prolongation de l'éclairage public et des trottoirs de la rue sera budgétée à hauteur de 120 000 €.

Des arbitrages sont actuellement en cours pour ce qui concernera les rues à réaménager ainsi qu'une extension de notre espace de cav'urnes au cimetière. Par ailleurs, l'agenda d'accessibilité programmée va connaître sa mise en place sur nos bâtiments en dehors de toute rénovation, en commençant par l'école élémentaire Belle-Assise et la cantine.

Nos priorités concernent donc cette année encore :

- les équipements au service de l'enfance, de la jeunesse, des associations
- le cadre de vie et la rénovation des voies urbaines
- le maintien de services municipaux accessibles à tous

Les orientations du budget 2017, à l'instar des budgets précédemment exécutés, sont basées sur le respect des engagements pris devant les électeurs en mars 2014 : **« une gestion budgétaire saine et maîtrisée, avec une poursuite du gel des taux des impôts locaux ».**

Le conseil municipal prend acte, par un vote à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 axé sur le rapport d'orientations budgétaires 2017.

Monsieur le Maire reprend les grandes lignes de ce rapport d'orientations budgétaires puis donne la parole aux membres du conseil municipal.

Mme BIASON tient à faire remarquer que sur le rapport d'orientations budgétaires de l'an dernier ressortaient les recettes de fonctionnement de 2015 et que cette année on ne retrouve pas les recettes de fonctionnement de 2016.

Puis, elle rappelle son hostilité à la construction de la salle de boxe et des deux courts de tennis. Au coût de cette construction déjà très élevé viendra en plus se greffer son entretien. Selon elle, il y avait sûrement autre chose à faire pour la commune avec cet argent. Par ailleurs, Mme BIASON maintient que ce projet aurait dû être porté par la communauté de communes du clermontois.

M. le Maire signale l'obtention d'une subvention de 800 000 € du Conseil Régional. Le département a, quant à lui, refusé de subventionner la part relative à la boxe dans le projet de construction, réduisant ainsi à environ 150 000 € la subvention qui aurait pu s'élever à 600 000 €. Aussi, il invite les membres de l'opposition à revoir leur position qui fait perdre 450 000 € aux contribuables clermontois.

L'échange se poursuit sur le nombre de personnes concernées par cet investissement. Le club de boxe regroupe une centaine de licenciés et le tennis 300. Mme BIASON aimerait connaître le nombre de Clermontois concernés parmi ces 400 adhérents.

Concernant les données relatives à la taxe d'habitation, elle s'interroge sur le nombre de foyers clermontois qui y sont soumis.

M.LAMBERT explique que tous les foyers sont soumis à cette taxe. Toutefois il peut y avoir une exonération suivant l'âge des contribuables, le montant de leurs revenus, la composition du foyer...

Et enfin, tout comme est indiqué dans ce rapport le coût pour la commune de l'octroi de chèques déjeuners aux agents, elle souhaite connaître le coût de l'ensemble des avantages en nature.

M. le Maire accède à sa demande.

2. Rétrocession et intégration des voies et réseaux du programme de l'Équipée, dans le domaine public

Lors de la construction de l'ensemble de L'équipée par la SA HLM du Beauvaisis, il avait été convenu que soient rétrocédés à la Ville l'impasse Léo Lagrange, ainsi que les espaces en pied d'immeuble situés devant le place Camille Sellier. La rétrocession de ces voiries, réseaux et espaces verts n'a jamais été concrétisée administrativement, alors même que la rue Léo Lagrange permet la desserte de la salle Colette Besson.

Les espaces à rétrocéder font à ce jour partie d'un ensemble de volumes appartenant à la SA HLM du Beauvaisis. Il s'agit des volumes 9, 11 et 14. Pour pouvoir procéder à la rétrocession de ces espaces et à leur intégration dans le domaine public communal, il convient au préalable d'établir un acte modificatif à l'état descriptif de division initial du 29 décembre 1995 pour sortir ces volumes et leur attribuer un numéro cadastral.

La Ville étant co-volumière par la prise à bail des 2 et 5 décembre 1997 des volumes 8,16 et 17, il convient qu'elle approuve cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer le nouvel état descriptif de division en volumes.

Une partie des espaces verts situés le long de la rue Léo Lagrange, dans l'actuel volume 11 resteraient propriété du bailleur. Ils sont actuellement entretenus par la Ville. Une convention d'entretien de ces espaces verts est à mettre en place pour régulariser la situation.

Vu la délibération du conseil d'administration de la SA HLM du Beauvaisis du 2 décembre 2013 autorisant dans un premier temps la modification de l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble de l'Equipée et approuvant la rétrocession des parcelles issues de cette modification volumétrique,

Vu les documents techniques et le projet de plan de division en vue de la rétrocession transmis,

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur la modification de l'état descriptif de la division en volumes, afin de sortir les volumes 9, 11 et 14 de la volumétrie initiale permettant ensuite l'attribution de numéros de parcelles cadastrales et, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint, à régulariser avec la SA HLM du Beauvaisis cet acte modificatif à l'état descriptif de division initiale
- accepte la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles et réseaux représentant les volumes 9 (superficie de 10 m²), volume 14 - partie 1 (surface de 114 m²) et volume 11 - en partie (superficie de 1041 m²), correspondant à la rue Léo Lagrange et à l'espace compris entre la Place Sellier et la façade du bâtiment
- décide de classer et d'intégrer au domaine public communal ces parcelles
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM du Beauvaisis une convention d'entretien à titre gracieux des espaces verts situés le long de la rue Léo Lagrange (surfaces de 124+54 m²), sur le volume 11 actuel et ne faisant pas objet de la rétrocession
- autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer tous les documents et actes relatifs à cette rétrocession à l'euro symbolique et au classement et à l'intégration au domaine public communale des voiries sus-désignées, étant précisé que les frais y afférents seront à la charge exclusive de la SA HLM du Beauvaisis.

3. Rétrocession et intégration des voies et réseaux du programme le Hameau de Faÿ, dans le domaine public

La rétrocession des voiries, réseaux et espaces verts inscrite lors de la réalisation des 38 logements sis Hameau de Faÿ par la SA HLM du Beauvaisis en 1997, n'a jamais été concrétisée.

La Ville, la Communauté de communes et la SA HLM, après qu'elle ait réalisée quelques travaux de remise en état de la voirie et des réseaux, ont pu constater leur bon état.

Vu la délibération du conseil d'administration de la SA HLM du Beauvaisis du 2 décembre 2013 approuvant cette rétrocession,

Vu les documents techniques et le projet de plan rétrocession transmis,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la rétrocession à l'euro symbolique des voiries et réseaux des rues du Docteur Bouchard, du Square Adrien Baillet et Séraphine Louis issues des divisions des parcelles cadastrées section BA nos 178, 249 et 250 correspondant aux nouvelles parcelles cadastrées :
 - o Section BA n°360 (superficie de 16 m² correspondant à l'assiette foncière du transformateur électrique)

- Section BA n°359 (superficie de 221 m²), BA n°357 (11 m²) et BA 349 (1383 m²)
- crée au profit de la collectivité des servitudes de passage et de réseaux d'éclairage public et de télécom, pour en assurer l'entretien, sur les parcelles cadastrées section BA nos 352, 353, 354, 355 restant propriétés de la SA HLM du Beauvaisis,
- décide de classer et d'intégrer au domaine public communal les voiries et réseaux sis sur les parcelles BA n° 359, 357 et 349, d'une superficie totale de 1615 m² ; la parcelle BA 360 restant dans le domaine privé de la commune
- autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer tous les documents et actes relatifs à cette rétrocession à l'euro symbolique et au classement et à l'intégration au domaine public communale des voiries sus-désignées, étant précisé que les frais y afférents seront à la charge exclusive de la SA HLM du Beauvaisis.

4. Loi ALUR - Accès au logement et pour un urbanisme rénové - Refus de transfert de compétence

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a été publiée au Journal officiel du 26 mars 2014 après la décision du Conseil constitutionnel en date du 20 mars 2014.

Le transfert de compétence, prévu par l'article 136, vise la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

La Communauté de Communes du Clermontois existante à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas transférer la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Clermontois et, en conséquence, de maintenir cette compétence communale.

Et donc,

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) publiée au JO du 26 mars 2014, et notamment l'article 136,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- s'oppose au transfert à la Communauté de Communes du Clermontois de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale
- maintient la compétence communale en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.
- charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois.

Mme BIASON s'interroge sur le refus de ce transfert alors que Clermont était favorable à la mutualisation.

M. le Maire rappelle que la plupart des communes sont réticentes à une mutualisation et qu'un certain nombre d'entre elles ont déjà délibéré sur le refus de transfert de compétence à propos du PLU.

Pour M.BELLANGER si les petites communes sont réticentes à transférer cette compétence à l'intercommunalité c'est par peur, en général, de perdre leur caractère rural.

5. Poursuite de l'équipement de Vidéo projecteurs interactifs, d'ordinateurs et de tableaux blancs, débuté en 2014 pour trois écoles élémentaires - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur BOSINO

L'École contribue au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous en initiant, en partenariat avec les collectivités et différents acteurs, des actions pour généraliser les usages et développer les ressources numériques pour l'éducation. Elle forme les élèves à maîtriser ces outils numériques et prépare le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Le numérique à l'école permet d'améliorer l'efficacité des apprentissages en développant des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant, plus interactives et attractives, en encourageant la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie ou encore en offrant des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.

La mise en place d'équipements numériques dans les écoles élémentaires de Clermont répond à cette volonté d'apporter des supports complémentaires pour l'acquisition des compétences requises en cycle élémentaire.

Il est proposé d'acquérir un équipement complet pour les écoles élémentaires de Pierre Viénot, Belle-Assise et Les Sables, soit 3 VPI, 3 ordinateurs et 3 tableaux blancs. Chaque classe élémentaire de l'École de la Gare est déjà équipée.

Le montant de l'opération est estimé à 11 250 € HT avec la possibilité de solliciter une subvention au titre de l'Etat par le biais de la réserve parlementaire à la hauteur de 50 % soit 5 625 € HT auprès de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre BOSINO et le solde à charge de la commune soit 5 625 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et signer, ainsi que le Premier Adjoint, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

6. Tarifs Séjour Vacances Pour Tous

Les séjours vacances organisés par la ville de Clermont sont devenus incontournables pour les jeunes Clermontoises et Clermontois.

Pour les vacances 2017, il est proposé à 48 jeunes Clermontois âgés de 8 à 18 ans, 3 séjours distincts.

1/ Enfance - 2 séjours - 8/12 ans (24 participants)

- ✓ Lieu : Fontaine le Sec (Somme, 80)
- ✓ Thématique dominante : Equitation et visites culturelles
- ✓ Périodes :
 - du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017 (5 jours)
 - du lundi 7 au vendredi 11 août 2017 (5 jours)

2/ Jeunesse - 1 séjour - 12/18 ans (24 participants)

- ✓ Lieu : Mazamet (Tarn, 81)
- ✓ Thématique dominante : activités aquatiques et découverte du patrimoine
- ✓ Période :
 - du samedi 8 au samedi 22 juillet 2017 (14 jours)

Pour l'ensemble des séjours proposés, le transport sera assuré en partie par les minibus de la commune.

Pour participer aux divers séjours, les jeunes devront s'impliquer dans la construction du projet, dans la recherche des activités, des animations, des sites culturels et dans l'élaboration des plannings. Les parents seront sollicités pour l'organisation et la préparation aux multiples manifestations qui permettront de cofinancer une ou des actions complémentaires lors de ces séjours.

Un mode de paiement par fractionnement sur 5 périodes est proposé aux familles :

- ✓ Versement obligatoire de 60 € d'arrhes
- ✓ 4 règlements dont les montants dépendront du barème de participation

En cas d'annulation des familles (hors cas de force majeure), un dédit sera appliqué aux familles concernées selon le barème ci-dessous :

- ✓ 25 % du montant du séjour 15 jours suivant la date d'inscription
- ✓ 75 % du montant du séjour après 2 mois suivant la date d'inscription
- ✓ 100 % du montant du séjour 15 jours avant la date de départ

Par ailleurs, il est également proposé des places aux enfants des familles bénéficiaires de l'Epicerie Sociale.

Pour les administrés rencontrant des difficultés d'ordre pécuniaire un taux d'effort minimum de 60 € leur sera demandé pour l'inscription.

Le personnel en charge du suivi de ces dossiers étudiera avec la plus grande attention chaque demande. Le complément du séjour sera pris en charge par le C.C.A.S. pour un maximum de dix bénéficiaires.

Pour le départ des enfants dans des séjours agréés par le Ministère de la Santé et de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse seront acceptés :

- ✓ les bons VACAF d'un montant de 400 € alloués par la Caisse d'Allocations Familiales
- ✓ les chèques vacances d'un montant de 480 € alloués par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Barèmes Séjours Été 2017 :

➤ **Séjour Enfance** 8 à 12 ans - 24 enfants – Fontaine le Sec (Somme, 80)

- ✓ du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017 (5 jours + 4 nuits)
- ✓ du lundi 7 au vendredi 11 août 2017 (5 jours + 4 nuits)
- ✓ Coût du séjour pour un enfant **511 €** (tarif applicable aux familles extérieures)
- ✓ Coût total du projet : 12 264 €

Tarifs applicables aux familles clermontoises

	Revenus	Tarifs
A	0 à 5 963 €	100 €
B	5 964 à 11 896 €	130 €
C	11 897 à 26 420 €	160 €
D	26 421 à 35 415 €	200 €
E	35 416 à 39 420 €	250 €
F	39 421 à 47 420 €	290 €
G	47 421 à 60 000 €	310 €
H	+ de 60 000 €	350 €

➤ **Séjour Jeunesse** 12 à 18 ans - 24 jeunes (14 jours) - Mazamet (Tarn, 81)

- ✓ du samedi 8 au samedi 22 juillet 2017
- ✓ Coût du séjour hors subvention de la collectivité pour un enfant **919 €** (tarif applicable aux familles extérieures)

- ✓ Coût total du projet : 22 056 €
- ✓ Subvention : 5 500 €

Tarifs applicables aux familles clermontoises

	Revenus	Tarifs
A	0 à 5 963 €	190 €
B	5 964 à 11 896 €	240 €
C	11 897 à 26 420 €	280 €
D	26 421 à 35 415 €	320 €
E	35 416 à 39 420 €	360 €
F	39 421 à 47 420 €	400 €
G	47 421 à 60 000 €	460 €
H	+ de 60 000 €	510 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ceci et autorise, Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Acquisition d'un minibus pour le Centre Socioculturel - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Rome

Le public touché est composé de jeunes en difficultés émanant pour la plupart d'entre eux des habitats à caractère social et que l'on retrouve au sein des établissements scolaires (collèges Fernel/Cousteau ; lycée Cassini), mais aussi dans des instituts spécialisés (Maisons d'enfance à caractère social, foyers de jeunes...).

Ces jeunes, ainsi que certaines familles en situation d'isolement, ont une mobilité réduite dans le sens où ils se déplacent peu en dehors de leur quartier. Ils ne connaissent pas la mixité sociale.

La collectivité souhaite briser cet isolement géographique et permettre une accessibilité socioculturelle à tous dans les perspectives de prévention et d'éducation.

L'opportunité de faire l'acquisition d'un moyen de locomotion de type minibus, faciliterait les actions suivantes :

- Promouvoir les projets intergénérationnels à vocation socioculturelle et sportive (organisation de tournois sportifs sur les J-sports de la Ville ; soirées thématiques autour du cinéma et du théâtre ; mission locale...).
- Favoriser l'accès des jeunes aux différentes activités éducatives (Inscrire les jeunes dans une démarche à travers les différents pôles d'animations de la Ville et mettre en place un système de navette pour assurer leur mobilité).
- Contribuer au départ des jeunes en vacances (Mettre en place les moyens matériels nécessaires pour garantir la qualité du séjour et réduire les frais de transports).

Aspect éducatif ou social :

- Découverte de nouveaux environnements (culturels, humains et géographiques).

Le montant de l'opération est estimé à 22 000 € HT avec la possibilité de solliciter une subvention au titre de l'Etat par le biais de la réserve parlementaire à la hauteur de 50 % soit 11 000 € HT auprès de Monsieur le Sénateur Yves ROME et le solde à charge de la commune soit 11 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer, ainsi que le Premier Adjoint, tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre.